



COMMUNE DE JOSSE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle FERRANDIS, Maire de JOSSE.

Présents : BETBEDER Laurent, DUBERTRAND Sylvie, DUPRAT Yohan, DUTREY Ingrid, FERRANDIS Christelle, FERREZ Patrice, GENEVOIS Didier, GERMAIN Christian, JEGUN Annie, JOAQUIM BRAS Valérie, LACAZE Jean-Yves, MOTA Séverine, PAIS Murielle, SAINT-JEAN Céleste, THUILLIER Michael.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Michael THUILLIER comme secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22.04.2026

Date d'affichage : 22.04.2026

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du conseil municipal.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

20260428D01

1 - APPROBATION DU CFU 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du CGCT.

Le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois des données de l'ordonnateur et celles du comptable.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes Irrigation et Micro-crèche, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian GERMAIN, adjoint au Maire, est désigné président de séance et soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal de la commune.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	488 492,11	546 112,11	1 034 604,22
	Recettes réalisées (1)	B	255 831,17	631 837,09	887 668,26
	Restes à réaliser	C	121 636,68	0,00	121 636,68
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	455 252,09	810 604,78	1 265 856,87
	Dépenses réalisées (1)	E	172 905,27	661 167,31	834 072,58
	Restes à réaliser	F	15 104,68	0,00	15 104,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	82 925,90	-29 330,22	53 595,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-33 240,02	264 492,67	231 252,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	49 685,88	235 162,45	284 848,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	106 532,00	0,00	106 532,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	156 217,88	235 162,45	391 380,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame le Maire s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve le Compte financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;**
- **donne** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20260428D02

2 - APPROBATION DU CFU 2025 - BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Monsieur Christian GERMAIN, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget annexe Irrigation.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 382,00	56 100,00	80 482,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	42 960,13	42 960,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 382,00	107 684,00	132 066,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	37 607,80	37 607,80
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	5 352,33	5 352,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	51 584,00	51 584,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	56 936,33	56 936,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	56 936,33	56 936,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame le Maire s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **approuve le Compte financier Unique 2025 du budget annexe Irrigation ;**
- **donne** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20260428D03

3 - APPROBATION DU CFU 2025 - BUDGET ANNEXE DE LA MICRO-CRECHE

Monsieur Christian GERMAIN, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget annexe Micro-crèche.

COLLECTIVITE JOSSE - MICRO CRECHE JOSSE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 438,72	225 803,07	232 241,79
	Recettes réalisées (1)	B	1 984,25	209 779,73	211 763,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 438,72	226 018,32	232 457,04
	Dépenses réalisées (1)	E	4 165,37	207 406,12	211 571,49
	Restes à réaliser	F	1 056,49	0,00	1 056,49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-2 181,12	2 373,61	192,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	215,25	215,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 181,12	2 588,86	407,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 056,49	0,00	-1 056,49
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 237,61	2 588,86	-648,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame le Maire s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **approuve le Compte financier Unique 2025 du budget annexe Micro-crèche ;**
- **donne** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20260428D04

4 - Affectation du résultat du budget principal de la Commune

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	631 837,09 €	Recettes	255 831,17 €
Dépenses	661 167,31 €	Dépenses	172 905,27 €
Résultat de l'exercice	-29 330,22 €	Résultat de l'exercice	82 925,90 €
Résultat antérieur	264 492,67 €	Résultat antérieur	-33 240,02 €
Résultat cumulé (clôture)	235 162,45 €	Résultat cumulé	49 685,88 €

Restes à réaliser nets	106 532,00 €
Résultat net de l'investissement	49 685,88 €
Résultat net cumulé	391 380,33 €

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de..... 235 162,45 €
- Un excédent de la section d'investissement de..... 49 685,88 €
- Un excédent des restes à réaliser de..... 106 532,00 €

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

- **Compte 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé :** 0,00 €
- **Compte 001-Solde d'exécution section investissement :** 49 685,88 €
- **Compte 002-Résultat de fonctionnement reporté :** 235 162,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE le report de ce résultat sur l'exercice 2026.

AUTORISE les virements de crédits afférents.

20260428D05

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	42 960,13 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	37 607,80 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	5 352,33 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	51 584,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé (clôture)	56 936,33 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets	0,00 €
Résultat net cumulé		56 936,33 €	

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de..... 56 936,33 €

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

- **Compte 002-Résultat de fonctionnement reporté :** 56 936,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE le report de ce résultat sur l'exercice 2026.

AUTORISE les virements de crédits afférents.

20260428D06

6 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE MICRO-CRECHE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	209 779,73 €	Recettes	1 984,25 €
Dépenses	207 406,12 €	Dépenses	4 165,37 €
Résultat de l'exercice	2 373,61 €	Résultat de l'exercice	-2 181,12 €
Résultat antérieur	215,25 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé (clôture)	2 588,86 €	Résultat cumulé	-2 181,12 €
Restes à réaliser nets		-1 056,49 €	
Résultat net de l'investissement		-3 237,61 €	
Résultat net cumulé		-648,75 €	

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de..... 2 588,86 €
- Un déficit de la section d'investissement de..... -2 181,12 €
- Un déficit des restes à réaliser de..... -1 056,49 €

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

- **Compte 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé :** 2 588,86 €
- **Compte 001-Solde d'exécution section investissement :** -2 181,12 €
- **Compte 002-Résultat de fonctionnement reporté :** 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE le report de ce résultat sur l'exercice 2026.
AUTORISE les virements de crédits afférents.

20260428D07

7 - Vote des taux des taxes

Par délibération en date du 07/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation :	10,20%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	61,83%

Suite à ces informations, il est proposé de maintenir les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et d'augmenter la taxe d'habitation en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

Taxe d'habitation :	11,64%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	61,83%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE
- d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe d'habitation :	11,64%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	61,83%

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'état fiscal 1259 complété des taux indiqués ci-dessus.

20260428D08

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Arrivée de M. Yohan DUPRAT à 18h52, pendant la présentation de la délibération n°8. M. DUPRAT s'abstient pour ce vote.

Madame le Maire fait état des demandes de subventions des associations reçues par la Mairie
Voici le détail des demandes de subventions au titre de l'année 2026

A.C.S.J : Association Culturelle et Sportive de Josse :	500,00 €
AKT Sport Santé :	600,00 €
APE : Association des Parents d'Elèves de Josse :	1 000,00 €
APJ : Association Pétanque Jossaise :	200,00 €
Comité des Fêtes de Josse :	2 500,00 €
Gymnastique Volontaire de Josse :	1 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 12 voix pour et 1 abstention (2 personnes ne prenant pas part au vote)

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

A.C.S.J : Association Culturelle et Sportive de Josse :	500,00 €
AKT Sport Santé :	600,00 €
APE : Association des Parents d'Elèves de Josse :	1 000,00 €
APJ : Association Pétanque Jossaise :	200,00 €
Comité des Fêtes de Josse :	2 500,00 €
Gymnastique Volontaire de Josse :	500,00€

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en paiement les subventions.

20260428D09

9 – Durées des amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

La commune étant en-dessous du seuil de 3500 habitants, elle n'a pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipements versées, comptabilisées au chapitre 204.

Le Conseil Municipal à compter de l'exercice 2026, pour le budget principal de la Commune est tenu d'adopter des durées d'amortissement pour les biens inscrits au chapitre 204.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les durées d'amortissement suivantes pour le chapitre 204 :

204	Subventions d'équipements versées	Montant	Durée d'amortissement
204xx1	Biens mobiliers, Matériels, Etudes	< 5 000 €	3 ans
204xx1	Biens mobiliers, Matériels, Etudes	≥ 5 000 €	5 ans
204xx2	Bâtiments et Installations	< 5 000 €	3 ans
204xx2	Bâtiments et Installations	< 20 000 €	7 ans
204xx2	Bâtiments et Installations	≥ 20 000 €	15 ans
204xx2	Bâtiments et Installations	≥ 50 000 €	De 20 à 30 ans

- Que les subventions d'équipements versées d'un montant inférieur à 1500€ seront amorties sur une année.
- D'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine (dérogation à l'application de calcul *pro rata temporis*).

10 - ETAT PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS

L'article L2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes et établissements communiquent aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Commune de JOSSE
Extrait masse salariale

01/01/2025 - 31/12/2025

Article	Elu	Brut	Charges patronales	Avantage nature + IJ
Indemnités de fonction	BENOIST Patrick	19 878,48	8 058,60	0,00
	DUBERTRAND Sylvie	0,00	0,00	0,00
	FERRANDIS Christelle	0,00	0,00	0,00
	JEGUN Annie	0,00	0,00	0,00
	PITON Jean-Marc	5 277,96	221,64	0,00
TOTAL		25 156,44	8 280,24	0,00

Le service ressources humaines de la Communauté de communes MACS indique que l'indemnité annuelle globale au titre de la Vice-présidence de Monsieur le Maire s'élève à **14 649,84 €**.

Le Conseil Municipal prend acte du tableau récapitulatif présenté pour l'année 2025.

20260428D11

11 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BP 2026

La présentation du Budget de la Commune s'établit de la manière suivante :

BP 2026 COMMUNE DE JOSSE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	207 825,00 €	155 511,65 €	237 624,31 €
012	Charges de personnel	298 200,00 €	297 577,91 €	362 000,00 €

014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00 €	3 517,19 €	24 062,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 809,00 €	111 852,91 €	150 677,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €	12 576,08 €	10 274,57 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	0,00 €	300,00 €
68	Charges exceptionnelles	400,00 €	0,00 €	44,21 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		652 534,00 €	581 035,74 €	784 982,09 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 775,00 €	80 131,57 €	9 126,95 €
023	Virement à l'investissement	148 295,78 €		40 554,77 €
TOTAL SECTION		810 604,78 €	661 167,31 €	834 663,81 €

RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	300,00 €	2 730,72 €	100,00 €
70	Vente de produits et prestations de services	27 793,00 €	30 555,18 €	19 426,00 €
73	Impôts et taxes	- €	653,77 €	580,33 €
731	Fiscalité locale	261 000,00 €	272 928,62 €	328 067,00 €
74	Dotations et participations	214 500,00 €	210 753,26 €	211 177,24 €
75	Autres produits de gestion courante	42 510,00 €	43 302,41 €	39 767,00 €
76	Produits financiers	9,11 €	10,13 €	10,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	70 903,00 €	373,79 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		546 112,11 €	631 837,09 €	599 501,36 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	264 492,67 €		235 162,45 €
TOTAL SECTION		810 604,78 €	631 837,09 €	834 663,81 €

BP 2026 COMMUNE DE JOSSE - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001	DEFICIT d'investissement reporté	33 240,02 €			0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	70 500,00 €	67 743,88 €		74 139,79 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €
204	Subventions d'Equipement	41 861,05 €	53 061,35 €		5 886,57 €
21	Immobilisations Corporelles	218 989,45 €	52 100,04 €	15 104,68 €	199 772,73 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		331 350,50 €	172 905,27 €		279 799,09 €
041	Opération patrimoniales	0,00 €			524,00 €
TOTAL SECTION		364 590,52 €	172 905,27 €		280 323,09 €

RECETTES

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001	Excédent d'investissement				49 685,88 €
021	Virement du fonctionnement	148 295,78 €			40 554,77 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	73 000,00 €	0,00 €		0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 623,91 €	129 385,27 €		54 326,00 €
13	Subventions	92 721,72 €	46 314,33 €	121 636,68 €	123 012,69 €
16	Emprunts et dettes	2 000,00 €	0,00 €		3 092,80 €
TOTAL RECETTES REELLES		399 641,41 €	175 699,60 €		270 672,14 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 775,00 €	80 131,57 €		9 126,95 €
041	Opération patrimoniales				524,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL SECTION		482 416,41 €	255 831,17 €		280 323,09 €

Chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **approuve** la globalité du budget principal de la commune 2026 tel que présenté
- **autorise** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

12 - BUDGET ANNEXE IRRIGATION - VOTE DU BP 2026

La présentation du Budget Irrigation s'établit de la manière suivante :

BP 2026 IRRIGATION - SECTION FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	82 802,00 €	37 607,72 €	81 436,33 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,08 €	500,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		83 302,00 €	37 607,80 €	81 936,33 €
023	Virement à l'investissement	24 382,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL SECTION		107 684,00 €	37 607,80 €	131 936,33 €

RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
70	Vente de produits et prestations de services	55 000,00 €	39 305,50 €	73 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 100,00 €	2 168,63 €	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 486,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 100,00 €	42 960,13 €	75 000,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	51 584,00 €	5 352,33 €	56 936,33 €
TOTAL SECTION		107 684,00	48 312,46	131 936,33

BP 2026 IRRIGATION - SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
001	DEFICIT d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles	24 382,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL SECTION		24 382,00 €	0,00 €	50 000,00 €

RECETTES

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement du fonctionnement	24 382,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL SECTION		24 382,00 €	0,00 €	50 000,00 €

Chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** la globalité du budget annexe de l'Irrigation 2026 tel que présenté

- ✎ **autorise** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

13 - Vote du budget annexe de la Micro-Crèche

La présentation du Budget de la Micro-crèche s'établit de la manière suivante :

BP 2026 MICRO-CRECHE - SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	38 920,37 €	28 680,38 €	50 100,00 €
012	Charges de personnel	172 500,00 €	178 724,19 €	193 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	1,55 €	5,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		211 425,37 €	207 406,12 €	243 605,00 €
023	Virement à l'investissement	4 592,95 €		2 592,26 €
TOTAL SECTION		216 018,32 €	207 406,12 €	246 197,26 €

RECETTES

Chapitres	Libellés	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	14 930,00 €	13 547,55 €	7 386,16 €
70	Vente de produits et prestations de services	36 000,00 €	40 915,05 €	40 000,00 €
74	Dotations et participations	164 872,07 €	154 652,85 €	198 520,10 €
75	Autres produits de gestion courante	1,00 €	664,28 €	69,00 €
77	Produits exceptionnels	- €		222,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		215 803,07 €	209 779,73 €	246 197,26 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	215,25 €	- €	- €
TOTAL SECTION		216 018,32 €	209 779,73 €	246 197,26 €

BP 2026 MICRO CRECHE - SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001	DEFICIT d'investissement reporté				2 181,12 €
21	Immobilisations Corporelles	6 438,72 €	4 165,37 €	1 056,49 €	3 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 438,72 €	4 165,37 €		5 181,12 €
TOTAL SECTION		6 438,72 €	4 165,37 €	0,00 €	5 181,12 €

RECETTES

Chapitres	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves				2 588,86 €
13	Subventions d'investissement	1 845,77 €	1 984,25 €		0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		1 845,77 €	1 984,25 €		2 588,86 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 592,95 €			2 592,26 €
TOTAL SECTION		6 438,72 €	1 984,25 €		5 181,12 €

Chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **approuve** la globalité du budget annexe de la Micro-Crèche 2026 tel que présenté
- **autorise** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

20260428D014

14 - Commission communale des impôts directs (CCID) : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1.01.2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes d'1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

DÉCIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants) :

- M. François ROUARD
- M. Jean François Daniel DESPAX
- Mme Florence DUSSERM
- M. Jean-Philippe MOLINES
- Mme Maud Ingrid Michèle PLESSIS
- M. Ammar ZL MANNAI
- Mme Claudine Germaine Françoise MENSANG (épouse LAPEYRE)
- M. Pascal NAZABAL
- Mme Christine DUCASSE (épouse GAC)
- M. Jerome Jackie Georges GAGNEUX
- Mme Béatrice Angèle Paulette VARINGOT (épouse MICHEL)
- Mme Isabelle Renée LAXAGUE-LLAMAS
- M. Christian GERMAIN
- Mme Valérie Christiane Georgette BRODIN (épouse JOAQUIM BRAS)
- Mme Amandine ONDARCUHU
- M. Gildas Joël DUBRASQUET
- Mme Sylvie Nathalie ALLEMAND
- M. Régis Roland Henri BLEZE PASCAU
- Mme Hélène Charlotte CARRERE (épouse POLIER)

-Mme Valérie SANGLA
-Mme Patrick Pierre Louis LIVACHE
-Mme Celimene Hermine ZIGGIOTTI (épouse HAUGOMAT)
-M. Mickaël GONZALEZ
-M. Julien MILLARET

20260428D015

15 - Convention de partenariat pour le fonctionnement de la Micro Crèche entre les Communes de JOSSE, ST JEAN DE MARSACQ, ST MARTIN DE HINX et SAUBUSSE

Vu la convention de partenariat pour le fonctionnement de la Micro Crèche entre les Communes de JOSSE, ST JEAN DE MARSACQ, ST MARTIN DE HINX et SAUBUSSE ;
Considérant que les Communes se répartissent les frais de fonctionnement de l'année en cours ;
Considérant qu'une convention doit régir la répartition, entre les Communes précitées, de l'ensemble des frais annuels de fonctionnement de la Micro Crèche ;
Vu le projet de convention de partenariat pour le fonctionnement de la Micro Crèche entre les Communes de JOSSE, ST JEAN DE MARSACQ, ST MARTIN DE HINX et SAUBUSSE ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **VALIDE le projet de convention de partenariat pour le fonctionnement de la Micro Crèche entre les Communes de JOSSE, ST JEAN DE MARSACQ, ST MARTIN DE HINX et SAUBUSSE ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.**

Questions et informations diverses.

Madame le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des agents de la Commune ainsi qu'aux élus pour leur implication et leur engagement respectifs.

- **Réunion de sensibilisation aux seniors – 17 avril 2026** Une réunion de sensibilisation destinée aux seniors, organisée en partenariat avec la Gendarmerie, s'est tenue le vendredi 17 avril 2026. Cette initiative, saluée comme un succès, a vocation à être reconduite et développée.
- **Visite de l'École – 24 avril 2026** Madame le Maire et la Première adjointe se sont rendues à l'École le vendredi 24 avril 2026 à la rencontre des élèves, qui ont manifesté un vif intérêt au travers de nombreuses questions. Par ailleurs, une cérémonie d'au revoir sera organisée à l'attention des élèves de CM2 avant leur départ au collège.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : Travail en cours. Dix quartiers ont été constitués, chacun doté de référents élus et non élus. Une réunion de présentation et de coordination sera organisée d'ici la fin de l'année 2026.
- **Mayade du 8 mai 2026** : Madame le Maire a rencontré la marraine ainsi que la responsable des mayés. Un chapiteau sera installé au cœur du village du 1er au 8 mai. La Commune prendra en charge les frais du service de sécurité de 22h30 à 3h30 ; la Gendarmerie de Tyrosse effectuera ensuite un passage pour s'assurer du bon déroulement de la fête. L'éclairage public restera allumé durant la nuit de la mayade.
- **Réunion – Centre de loisirs de Saint-Jean de Marsacq – 19 mai 2026** : Cette réunion organisée à l'initiative de Madame le Maire et des délégués municipaux à l'attention des parents des enfants fréquentant le centre afin de répondre à leur questionnement.
- **Chauffage de la Mairie** Le dysfonctionnement du système de chauffage de la Mairie demeure non résolu. L'assurance de la Commune ne prendra pas en charge les réparations, le sinistre étant imputable à une mauvaise installation. Une expertise mandatée par l'assurance de l'entreprise ayant réalisé les travaux a été effectuée en décembre 2025 ; celle-ci a également décliné toute intervention, au motif que le maître d'œuvre avait émis des réserves lors de la réception des travaux. La responsabilité incombe donc à l'entreprise initiale. Celle-ci ayant changé de propriétaire, un devis a été sollicité auprès d'une autre entreprise pour la réalisation des travaux, dont le financement sera assuré par l'ancien propriétaire.
- **Rénovation de la salle des fêtes** Le dossier de consultation des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes est actuellement en attente, le temps d'une réappropriation du dossier par l'équipe municipale.

Le démarrage des travaux est prévu à la mi-novembre, après les fêtes de Josse, afin d'écartier tout risque lié à la présence d'échafaudages durant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

Le Secrétaire de séance

Michael THUILLIER



Le Maire

Christelle FERRANDIS



